



BUDGET PRIMITIF 2023

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2313-1 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la législation, le budget de la commune est déposé en Mairie où il est mis, sur place, à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption



PREAMBULE

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

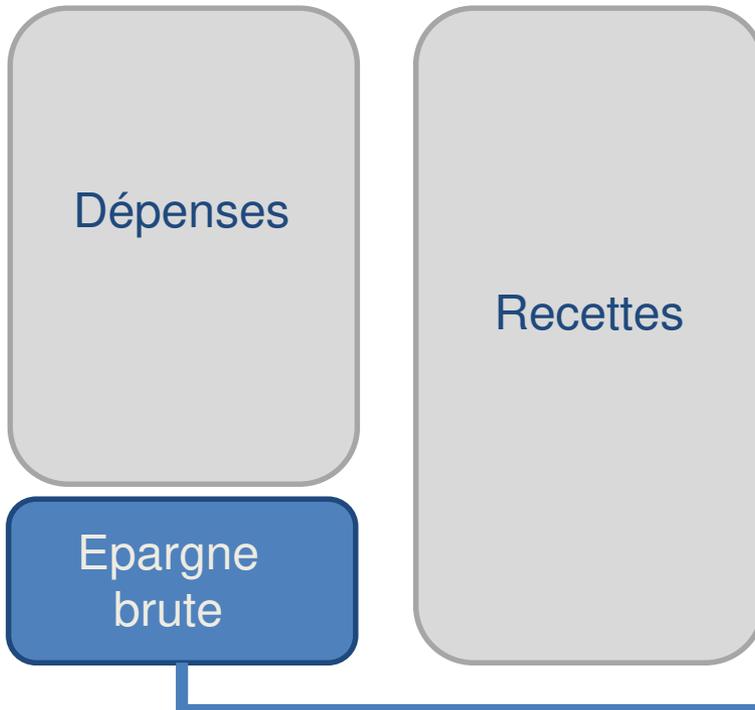
- Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023 – Le rapport sur les orientations budgétaires 2023 est tenu à disposition du public à l'accueil de la Mairie et sur le site Internet de la commune ;
- Dans le cadre du DOB, les objectifs suivants ont été mis en exergue :
 - ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement et poursuivre la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse des finances de la commune malgré un contexte peu favorable (gestion de la trésorerie, ...) ;
 - ✓ Honorer les engagements pluriannuels contractés : dette bancaire, EPF 74, SYANE, ... ;
 - ✓ Investir au vu des capacités d'autofinancement et privilégier les projets subventionnés ;
 - ✓ Axer l'investissement sur le volet énergétique (éclairage public / bâtiments) et sur le volet « sécurité » (aménagement de voirie / vidéo-protection) ;
 - ✓ Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

PREAMBULE

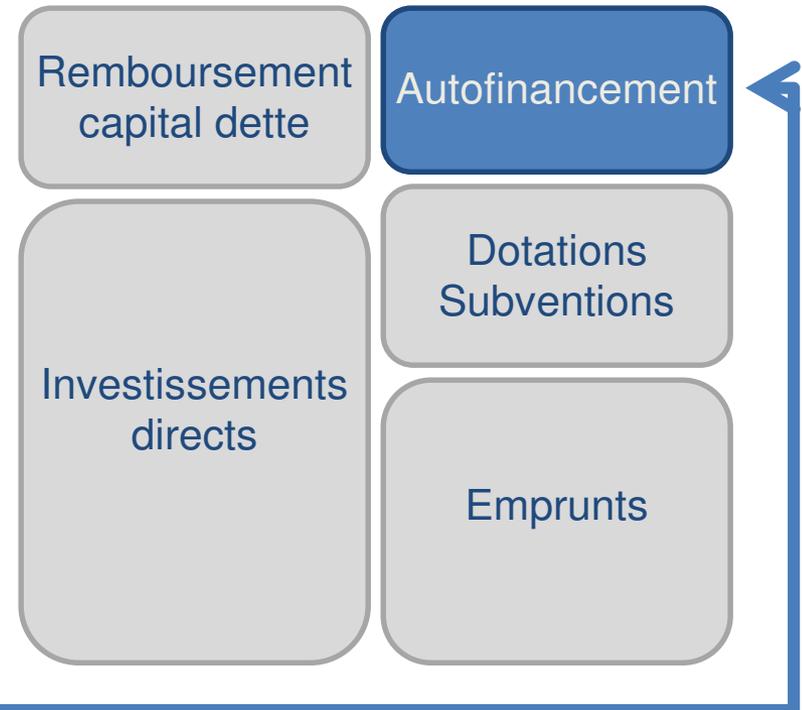
LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BP 2023

- Des masses budgétaires globales (fonctionnement + investissement), stables par rapport aux crédits ouverts en 2022 mais largement impactées par des écritures comptables (opérations d'ordre) ;
- Des dépenses de fonctionnement encore largement impactées par l'évolution du coût de l'énergie et l'inflation ;
- D'importants efforts pour contenir l'évolution des dépenses : malgré l'évolution du coût de l'énergie et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est contenue à + 1,2% ;
- En matière de recettes de fonctionnement, la commune n'a pas de produit dynamique hormis la fiscalité en revalorisation des bases, par l'Etat, à hauteur de 7,1%. La commune, même si elle a des taux d'imposition inférieurs à la moyenne a choisi de ne pas les augmenter en 2023.
- Un budget encore marqué par des capacités d'investissement limitées (en raison, principalement, du poids de la dette et des portages de l'Etablissement Public Foncier), mais qui se veut être un budget de transition avec, notamment, la poursuite d'opérations majeures (sécurisation de l'Avenue de la Plaine, ...) l'engagement d'études et un accent mis sur les volets « sécurité » et « économies d'énergies ».

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services municipaux (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des impôts locaux, des dotations de l'Etat et du Département (fonds genevois), des produits des services (services périscolaires, ...)

La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (constructions de bâtiments, développement et modernisation de la voirie, achat d'équipements, remboursement du capital de l'emprunt) ;
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Dépenses

Fonctionnement 6,51 M€

Frais généraux 1,48 M€

Charges de personnel 2,36 M€

Charges financières 0,11 M€

Autres charges 0,97 M€

Investissement 7,37 M€

Dépenses d'équipement (études, travaux, acquisitions) 2,68 M€

Emprunts et dettes assimilées 0,89 M€

Autres dépenses (portage EPF - Opération Centre, ...) 1,31 M€

Déficit reporté 0,33 M€

Opérations patrimoniales 1,83 M€

Reprise des sub. amortissables 0,31 M€

Recettes

Amortissement 1,2 M€

Autofinancement 0,39 M€

Excédent de fonct. reporté 0,45 M€

Produits des services 0,14 M€

Impôts et taxes 4,20 M€

Dotations et participations 1,08 M€

Autres recettes 0,33 M€

Reprise des sub. amortissables 0,31 M€

Autofinancement 0,39 M€

Dotations et subventions 1,34 M€

Excédent de fonct. capitalisé 0,33 M€

Cessions foncières 1,20 M€

Emprunts 0,99 M€

Autres recettes 0,9 M€

Amortissement 1,2 M€

Opérations patrimoniales 1,83 M€

LE BUDGET PRIMITIF POUR 2023

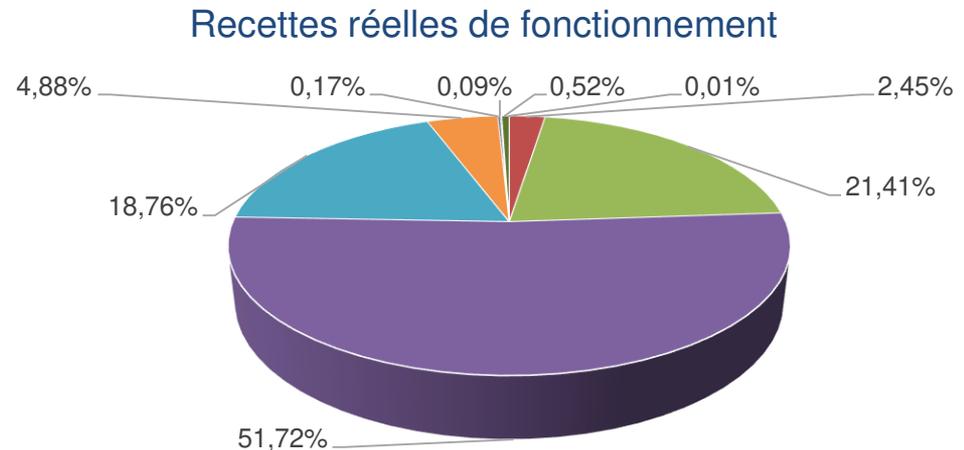
		Exercice 2022			Exercice 2023
		Crédits	Réalisé	Taux de réalisation	Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	1 462 715,06 €	1 312 224,99 €	89,7%	1 476 631,70 €
012	Charges de personnel	2 386 916,80 €	2 148 954,59 €	90,0%	2 355 266,09 €
014	Atténuation de produits	200 361,00 €	199 049,00 €	99,3%	255 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	669 795,98 €	654 948,30 €	97,8%	720 495,94 €
Total des dépenses de gestion des services		4 719 788,84 €	4 315 176,88 €	91,4%	4 807 693,73 €
66	Charges financières	112 860,89 €	109 772,66 €	97,3%	108 115,27 €
67	Charges exceptionnelles	8 307,40 €	8 307,40 €	100,0%	890,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	19 000,00 €	19 000,00 €	100,0%	0,00 €
Total des dépenses réelles		4 859 957,13 €	4 452 256,94 €	91,6%	4 916 699,00 €
023	Virement à la section d'investissement	166 709,52 €	0,00 €	0,0%	389 824,47 €
042	Opération d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	997 774,37 €	83,1%	1 200 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		1 366 709,52 €	997 774,37 €	83,1%	1 589 824,47 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 226 666,65 €	5 450 031,31 €	87,5%	6 506 523,47 €
RECETTES					
013	Atténuation de charges	4 000,00 €	4 094,18 €	118,8%	500,00 €
70	Produits des services et du domaine	154 462,34 €	135 519,42 €	87,7%	140 805,84 €
73	Impôts et taxes	1 230 694,56 €	1 230 143,56 €	100,0%	1 230 143,56 €
73	Fiscalité locale	2 889 246,60 €	2 983 647,64 €	103%	2 972 038,00 €
74	Dotations, subventions et participation	1 062 804,69 €	1 071 718,64 €	100,8%	1 077 675,00 €
75	Autres produits de gestion courante	329 083,48 €	312 649,82 €	95,0%	280 259,12 €
Total des recettes de gestion des services		5 670 291,67 €	5 737 773,26 €	101,2%	5 701 421,52 €
76	Produits financiers	14 272,88 €	14 272,88 €	100,0%	9 619,92 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	58 523,93 €	390,2%	5 000,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	13 099,27 €	13 099,27 €	100,0%	30 008,42 €
Total des recettes réelles		5 712 663,82 €	5 823 669,34 €	101,9%	5 746 049,86 €
042	Opération d'ordre entre sections	314 002,83 €	206 764,91 €	65,8%	315 000,00 €
Total des recettes d'ordre		314 002,83 €	206 764,91 €	65,8%	315 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 026 666,65 €	6 030 434,25 €	100,1%	6 061 049,86 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	200 000,00 €	200 000,00 €	0,0%	445 473,61 €
TOTAL CUMULE		6 226 666,65 €	6 230 434,25 €	118,8%	6 506 523,47 €

LE BUDGET PRIMITIF POUR 2023

Chap.	Libellé	Exercice 2022		Exercice 2023
		Crédits	Réalisé	Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles	125 615,00 €	45 597,20 €	169 669,80 €
204	Subventions d'équipements versées	403 695,50 €	32 436,40 €	470 019,08 €
21	Immobilisations corporelles	1 713 248,39 €	1 174 542,21 €	1 872 029,24 €
23	Immobilisations en cours	704 900,00 €	612 664,34 €	167 500,00 €
Total des dépenses d'équipement		2 947 458,89 €	1 865 240,15 €	2 679 218,12 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 421,48 €	40 707,01 €	233 358,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	794 452,40 €	794 452,40 €	893 714,54 €
27	Autres immobilisations financières	1 704 331,19 €	245 123,89 €	1 085 694,00 €
Total des dépenses financières		2 544 205,07 €	1 080 283,30 €	2 212 767,34 €
Opérations pour compte de tiers		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles		5 491 663,96 €	2 945 523,45 €	4 891 985,46 €
040	Opérations d'ordre entre sections	314 002,83 €	206 764,91 €	315 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 459 696,01 €	1 378 477,24 €	1 826 040,68 €
Total des dépenses d'ordre		1 773 698,84 €	1 585 242,15 €	2 141 040,68 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 265 362,80 €	4 530 765,60 €	7 033 026,14 €
001	Déficit d'investissement reporté	426 150,38 €	426 150,38 €	334 929,33 €
TOTAL CUMULE		7 691 513,18 €	4 956 915,98 €	7 367 955,47 €
RECETTES				
13	Subventions d'investissement	1 156 891,45 €	581 808,40 €	806 970,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	312 902,88 €	- €	990 505,39 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	23 858,34 €	23 858,34 €	- €
Total des recettes d'équipement		1 493 652,67 €	605 666,74 €	1 797 475,63 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	626 017,26 €	679 451,32 €	534 200,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	853 427,02 €	853 427,02 €	334 929,33 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	107 189,97 €	107 189,96 €	82 711,36 €
024	Produits de cession	1 784 820,73 €	- €	1 202 774,00 €
Total des recettes financières		3 371 454,98 €	1 640 068,30 €	2 154 614,69 €
Opérations pour compte de tiers		- €	- €	- €
Total des recettes réelles		4 865 107,65 €	2 245 735,04 €	3 952 090,32 €
021	Virement de la section de fonctionnement	166 709,52 €	- €	389 824,47 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	997 774,37 €	1 200 000,00 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonct.		1 366 709,52 €	997 774,37 €	1 589 824,47 €
041	Opérations patrimoniales	1 459 696,01 €	1 378 477,24 €	1 826 040,68 €
Total des recettes d'ordre		2 826 405,53 €	2 376 251,61 €	3 415 865,15 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 691 513,18 €	4 621 986,65 €	7 367 955,47 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL CUMULE		7 691 513,18 €	4 621 986,65 €	7 367 955,47 €

UNE ESTIMATION PRUDENTE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes de fonctionnement ont été estimées de façon prudente ;
- Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont arrêtées à 6 506 523,47 € avec :
 - ✓ 5 746 049,86 € pour les recettes réelles (soit +0,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2022) ;
 - ✓ 315 000 € pour les recettes d'ordre ;
 - ✓ 445 473,61 € d'excédent de fonctionnement reporté.



- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participation
- Produits financiers
- Reprises provisions semi-budgétaires
- Produits des services et du domaine
- Fiscalité locale
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

FISCALITE

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

- Depuis 2021 et la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit uniquement la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti ;
- A compter de cette année, plus aucun contribuable ne paie de taxe d'habitation sur les résidences principales. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.
- Pour 2023, la commune a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition, soit 24,32% pour le foncier bâti et 55% pour le foncier non bâti.
- A noter que les cotisations des contribuables seront impactées par la réévaluation des bases d'imposition, fixée par l'Etat en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 7,1 %.
- Les ressources fiscales (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires, y compris les compensations versées par l'Etat au titre de différents mécanismes d'exonération, sont évaluées à 2 865 000 €.

Taux d'imposition 2021			
	TH (y/c THLV)	FB	FNB
Communes de la CCFG			
Ayze	11,25%	22,64%	66,40%
Bonneville	17,01%	25,25%	62,72%
Brison	14,00%	25,53%	110,96%
Contamine sur Arve	13,70%	27,03%	62,00%
Glières Val de Borne	13,05%	26,26%	79,36%
Marignier	11,76%	24,32%	55,00%
Vougy	6,84%	17,52%	52,07%
Moyenne départementale	-	28,28%	66,65%
Moyenne nationale	-	37,72%	50,14%
Moyenne des communes de même strate	15,57%	39,10%	52,31%

Les taux d'imposition de Marignier sont très inférieurs à la moyenne départementale, à la moyenne nationale et à la moyenne des communes de même strate

UN RECUIL DES DOTATIONS DE L'ETAT

- Du fait des réformes des dotations de l'Etat, le produit perçu par la commune (dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale) est en net recul depuis 2012.

DGF 2022 notifiée

Dotation de solidarité rurale : 85 386 €
 Dotation globale de fonctionnement : 96 513 €
 Total : 181 899 €



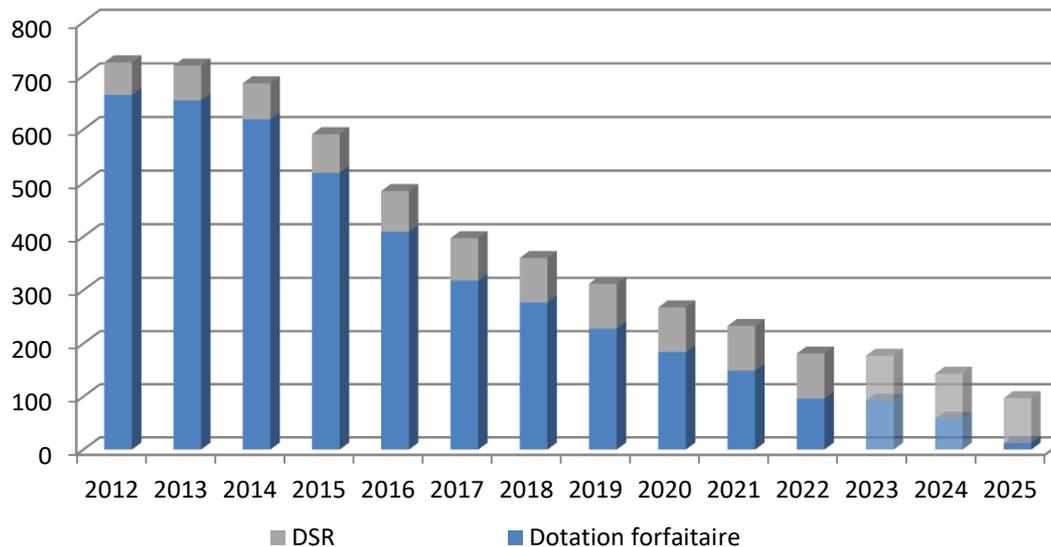
DGF 2023 (estimation)

Dotation de solidarité rurale : 85 300 €
 Dotation globale de fonctionnement : 92 455 €
 Total : 177 755 €

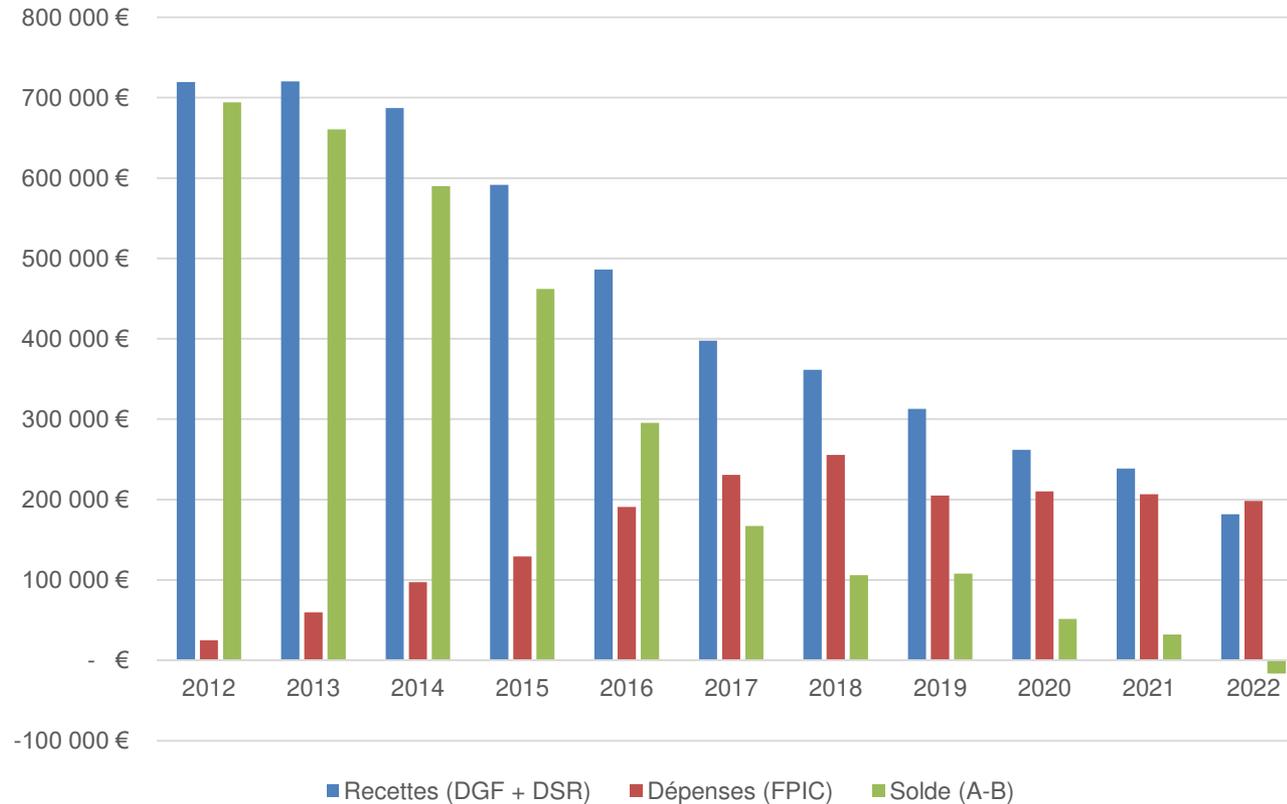
- 2% p/r à 2022

Stabilité des dotations en raison d'un mécanisme exceptionnel de l'Etat suspendant les écrêtements pour 2023

Evolution des dotations de l'Etat (en K€)



UNE DGF QUI S'ÉRODE ET QUI NE PARVIENT PLUS À COMPENSER LE PRÉLEVEMENT AU TITRE DU FPIC



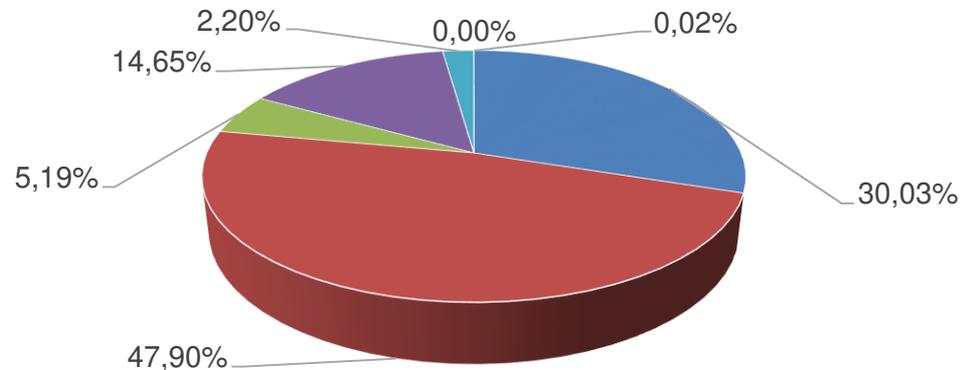
Entre 2012 et 2022, les dotations versées au titre de la DGF ont diminué de 75 %. Dans le même temps, le prélèvement opéré au titre du FPIC a augmenté de 790 %. Ainsi, pour la première fois en 2022, les recettes de DGF n'ont pas permis de couvrir le prélèvement au titre du FPIC (solde de – 16 462 €).

➡ Impact sur les marges financières de la commune (- 710 000 € par rapport à 2012).

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCORE LARGEMENT IMPACTEES PAR L'INFLATION ET LA CRISE ENERGETIQUE

- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont arrêtées à 6 506 523,47 € avec :
 - ✓ 4 916 699 € pour les dépenses réelles (soit une évolution limitée à + 1 % par rapport aux crédits ouverts en 2022 grâce à d'importants efforts d'optimisation) ;
 - ✓ 1 589 824,47 € pour les dépenses d'ordre.

Dépenses réelles de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations provisions semi-budgétaires

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCORE LARGEMENT IMPACTEES PAR L'INFLATION ET LA CRISE ENERGETIQUE

- L'augmentation des charges énergétiques, et principalement, l'électricité se poursuit en 2023. D'importants efforts ont été réalisés sur tous les autres postes pour contenir l'évolution des charges à caractère général (+ 1% par rapport aux crédits ouverts en 2022).

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Charges à caractère général	1 462 715,06 €	1 476 631,70 €	1,0%

- En matière de charges de personnel, le budget intègre, notamment, la réévaluation du point d'indice de la fonction publique territoriale intervenue au 1^{er} juillet 2022, le versement mobilité ainsi que des recrutements pour remplacer des agents partis en retraite et le redéploiement de certains postes pour conforter les services sans alourdir la masse budgétaire. A noter que, comme de nombreuses collectivités et entreprises, la commune est confrontée à des difficultés de recrutement.

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Charges de personnel	2 386 916,80 €	2 355 266,09 €	-1,3%

- Les autres charges de gestion courante connaissent une évolution relativement marquée, imputable à différents facteurs : indexation de la contribution au SDIS, comptabilisation des impayés suite à la liquidation du SPAR, ... A noter que la commune poursuit sa politique de soutien aux associations locales.

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Autres charges de gestion courante	669 795,98 €	720 495,94 €	7,6%

LA POURSUITE DU DESENETTEMENT... MAIS DES CAPACITES D'INVESTISSEMENT ENCORE LIMITEES

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	5 712 663,82 €	5 746 049,86 €	0,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	4 859 957,13 €	4 916 699,00 €	1,2%
Epargne brute	852 706,69 €	829 350,86 €	-2,7%
Remboursement du capital de la dette*	794 452,40 €	743 714,54 €	-6,4%
Epargne nette	58 254,29 €	85 636,32 €	47,0%

* Le budget 2023 prévoit un remboursement du capital de la dette de 893 714,54 €. Toutefois, ce montant intègre les écritures comptables inhérentes à la consolidation partielle d'un prêt relais à hauteur de 250 000 €. Par souci de cohérence et de lisibilité, ces écritures sont "neutralisées" dans le tableau présenté ci-dessus

Excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement

Excédent dégagé du fonctionnement et disponible, après remboursement de la dette, pour investir

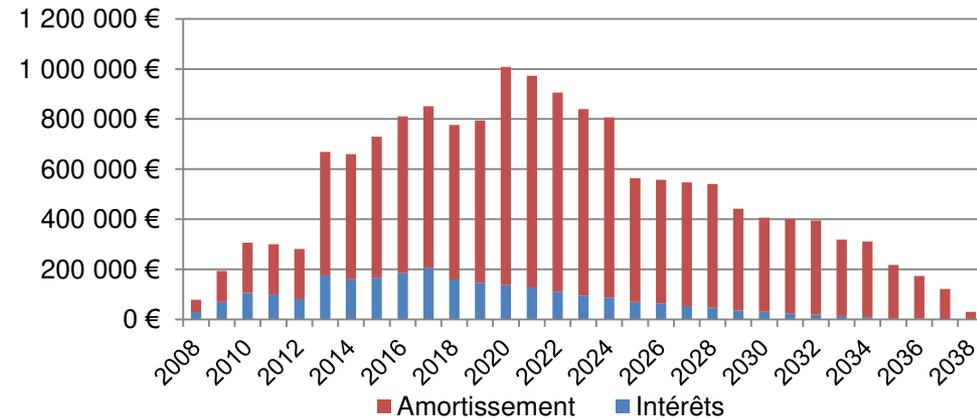
- Du fait, d'une part, de l'augmentation « mécanique » de certaines dépenses de fonctionnement et, d'autre part, de l'absence de recettes « dynamiques », le niveau d'épargne brute est en légère repli, tout en restant à un niveau satisfaisant.
- Toutefois, le niveau d'épargne nette reste largement impacté par le poids du remboursement de la dette bancaire, ce qui laisse peu de capacité d'autofinancement même si la commune se désendette et retrouve progressivement des capacités
- Tout au long de l'année, des efforts seront réalisés pour optimiser et réduire les dépenses réelles de fonctionnement afin de pouvoir améliorer la capacité d'autofinancement.

UNE CAPACITE D'INVESTISSEMENT ENCORE LIMITEE... DE NECESSAIRES ARBITRAGES

➤ La dette de la commune:

- ✓ Encours de la dette au 31 décembre 2022 : 6,1 M€
- ✓ Annuité 2022 : ≈ 840 K€ (95 k€ en intérêts et 744 K€ en remboursement du capital)
- ✓ Ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) au 31 décembre 2022 : ≈ 6,7 ans (dette bancaire uniquement) – Ratio impacté par un léger recul de l'épargne brute (906 K€ pour 2022 en raison des impacts de l'inflation).

Remboursement de la dette (annuité)



- *Nécessité de prioriser les investissements ;*
- *Mobiliser les partenaires financiers ;*
- *Inscrire un emprunt d'équilibre (990 000 €), l'objectif étant de le mobiliser a minima.*

DES INVESTISSEMENTS ENCORE IMPACTÉS PAR LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS...MAIS AUSSI PAR LE LANCEMENT D'OPERATIONS MAJEURES

	Crédits 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses réelles d'investissement	5 491 663,96 €	4 891 985,46 €	-10,9%

